



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.1/43/9
29 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
PREMIERE COMMISSION

PROPOSITIONS RELATIVES AU REMANIEMENT DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA PREMIERE COMMISSION

Document de travail présenté par le Président

INTRODUCTION

Ces dernières années, on s'est intéressé de très près aux méthodes de travail de la Première Commission. Sur la base de l'expérience acquise, plusieurs présidents de cette commission ont, à des sessions successives, présenté d'utiles suggestions quant aux moyens qui pourraient être envisagés pour améliorer et réorganiser les travaux de la Commission, en soulignant qu'il faudrait s'employer plus activement à rationaliser et focaliser davantage ses débats et ses décisions, notamment grâce au remaniement de son ordre du jour.

Au cours des années, la Commission s'est penchée attentivement sur cette question et, à l'issue de consultations approfondies, une série d'initiatives utiles ont contribué à améliorer ses travaux. L'aboutissement de ce processus a été l'adoption, le 30 novembre 1987, de la résolution 42/42 N, dans laquelle l'Assemblée générale a formulé un certain nombre de recommandations concernant les travaux de la Première Commission. Comme je l'ai fait observer devant la Commission à sa 2e séance, le 12 octobre 1988, plusieurs de ces recommandations, à la suite de consultations avec les délégations, ont été prises en compte dans le programme de travail qui a été adopté par la Commission, qui les a donc déjà appliquées. Parmi les autres mesures recommandées dans la résolution 42/42 N, certaines appellent un examen plus approfondi afin de déterminer quel serait le meilleur moyen d'y donner suite. C'est le cas notamment de la recommandation figurant à l'alinéa a) du paragraphe 1, qui tend à rationaliser l'ordre du jour de la Commission en regroupant ou en fondant, dans la mesure du possible, les questions apparentées, afin de procéder selon un plan plus clair mais sans préjuger ces questions au fond.

Conformément à cette recommandation et compte tenu des vues qui avaient été exprimées sur la question, j'ai tenu des consultations préliminaires avec les membres du bureau de la Commission et fait ensuite distribuer un document de travail intitulé "Propositions relatives au remaniement de l'ordre du jour de la Première Commission".

Le document que j'ai alors présenté a été discuté en détail à plusieurs séances du Groupe à composition non limitée des amis du Président. A cette occasion, on s'est également référé à un document de travail qui avait été distribué lors de la trente-neuvième session par l'Ambassadeur du Brésil, M. Souze e Silva, qui présidait alors la Première Commission (A/C.1/39/9). Durant les consultations qui ont eu lieu au sein du Groupe des amis du Président, les opinions ont divergé sur un certain nombre de points. Dans ce contexte, il y a eu apparemment accord général sur le fait que toutes les tentatives de remaniement de l'ordre du jour de la Commission devraient tendre à introduire davantage de clarté et de cohérence dans le programme de travail sans que l'examen des questions quant au fond s'en ressentent et sous réserve que les délégations conservent le droit de demander l'inscription de questions nouvelles à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

On a également réitéré l'avis que tout remaniement de l'ordre du jour de la Commission serait sujet à des limitations imposées, entre autres, par le fait que a) diverses décisions de l'Assemblée générale prévoyaient l'inscription de points particuliers à l'ordre du jour de sessions futures et b) tout Etat Membre avait le droit de demander l'inscription de questions nouvelles.

Néanmoins, en dépit des difficultés rencontrées et compte tenu des résultats de mes consultations, je pense que les délégations devraient continuer à s'efforcer sérieusement de trouver une solution acceptable qui permettrait de regrouper ou de restructurer l'ordre du jour de la Commission, de façon que des recommandations dans ce sens puissent être, le cas échéant, transmises à l'Assemblée générale.

Je souhaite sincèrement que les Etats Membres réexaminent sérieusement les suggestions ci-après, concernant le remaniement de l'ordre du jour de la Première Commission, pour que la Commission puisse revenir sur cette question à la prochaine session de l'Assemblée générale.

I. CADRE GENERAL

1. Les armes nucléaires sous tous leurs aspects :
 - a) Interdiction des essais nucléaires;
 - b) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire;
 - c) Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées;
 - d) Non-emploi, non-emploi en premier et interdiction de l'emploi d'armes nucléaires;
 - e) Garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires;
 - f) Mesures unilatérales, bilatérales et multilatérales tendant au désarmement nucléaire;
 - g) Zones exemptes d'armes nucléaires ou dénucléarisées;

/...

- h) Non-prolifération des armes nucléaires et régime de garanties, y compris la question de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire;
 - i) Gel des armements nucléaires;
 - j) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement.
2. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) :
- a) Interdiction de l'emploi d'armes chimiques;
 - b) Convention sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction;
 - c) Autres questions liées aux armes chimiques;
 - d) Armes bactériologiques (biologiques).
3. Autres armes de destruction massive, y compris les armes radiologiques
4. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
5. Armes classiques :
- a) Désarmement classique;
 - b) Réduction des armes et des forces armées classiques;
 - c) Question du transfert d'armes classiques;
 - d) Certaines armes classiques inhumaines;
6. Autres questions relatives au désarmement et autres mesures pertinentes :
- a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Désarmement et développement;
 - c) Mesures propres à accroître la confiance, y compris l'ouverture et la transparence, et informations objectives sur les questions militaires;
 - d) Zones de paix;
 - e) Désarmement et sécurité internationale;
 - f) Armements navals et désarmement;
 - g) Désarmement et science et technique;
 - h) Désarmement régional;

/...

- i) Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires;
 - j) Autres mesures.
7. Désarmement général et complet sous un contrôle international efficace :
- a) Désarmement général et complet sous tous ses aspects;
 - b) Programme global de désarmement;
 - c) Proclamation de décennies du désarmement.
8. La vérification sous tous ses aspects et respect des obligations.
9. Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, mécanisme du désarmement et questions institutionnelles :
- a) Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
 - b) Rôle du Secrétaire général;
 - c) Conseil de sécurité;
 - d) Assemblée générale;
 - e) Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement;
 - f) Première Commission;
 - g) Commission du désarmement;
 - h) Conférence du désarmement;
 - i) Comité spécial de l'océan Indien;
 - j) Comité spécial de la Conférence mondiale du désarmement;
 - k) Conseil consultatif pour les études sur le désarmement;
 - l) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - m) Département des affaires de désarmement;
 - n) Centres régionaux des Nations Unies pour le désarmement;
 - o) Campagne mondiale pour le désarmement et organisations non gouvernementales;
 - p) Semaine du désarmement;

- q) Etudes des Nations Unies sur le désarmement;
- r) Programme de bourses d'études et de formation en matière de désarmement.

10. Question de l'Antarctique.

11. Renforcement de la sécurité régionale et internationale :

- a) Sécurité régionale, y compris la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée;
- b) Sécurité internationale, y compris un système général de paix et de sécurité internationales.

II. REPARTITION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ACTUEL CONFORMEMENT
AU CADRE GENERAL

<u>Intitulé</u>	<u>Points de l'ordre du jour actuel</u>
1. Les armes nucléaires sous tous leurs aspects :	
a) Interdiction des essais nucléaires;	Points 52, 53, 64 c)
b) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire;	Points 64 e), 67 k)
c) Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées;	Points 67 j), 67 l)
d) Non-emploi, non-emploi en premier et interdiction de l'emploi d'armes nucléaires;	Point 65 c)
e) Garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires;	Points 57, 58
f) Mesures unilatérales, bilatérales et multilatérales tendant au désarmement nucléaire;	
g) Zones exemptes d'armes nucléaires ou dénucléarisées;	Points 51, 54, 55, 66, 69
h) Non-prolifération des armes nucléaires et régime de garanties, y compris la question de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire;	Point 141
i) Gel des armements nucléaires;	Points 65 b), 65 f)

/...

<u>Intitulé</u>	<u>Points de l'ordre du jour actuel</u>
j) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement.	Point 64 i)
2. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) :	Point 63
a) Interdiction de l'emploi d'armes chimiques;	
b) Convention sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction;	
c) Autres questions liées aux armes chimiques;	
d) Armes bactériologiques (biologiques).	
3. Autres armes de destruction massive, y compris les armes radiologiques	Points 61, 64 b)
4. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.	Point 59
5. Armes classiques :	
a) Désarmement classique;	Point 64 d)
b) Réduction des armes et des forces armées classiques;	
c) Question du transfert d'armes classiques;	Point 145
d) Certaines armes classiques inhumaines;	Point 56
6. Autres questions relatives au désarmement et autres mesures pertinentes :	
a) Réduction des budgets militaires;	Point 62
b) Désarmement et développement;	

<u>Intitulé</u>	<u>Points de l'ordre du jour actuel</u>
c) Mesures propres à accroître la confiance, y compris l'ouverture et la transparence, et informations objectives sur les questions militaires;	Point 64 f)
d) Zones de paix;	Point 68
e) Désarmement et sécurité internationale;	
f) Armements navals et désarmement;	Point 64 h)
g) Désarmement et science et technique;	
h) Désarmement régional;	
i) Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires;	
j) Autres mesures.	Point 64 k)
7. Désarmement général et complet sous un contrôle international efficace :	
a) Désarmement général et complet sous tous ses aspects;	Point 67 c), 67 n)
b) Programme global de désarmement;	
c) Proclamation de décennies du désarmement.	Point 67 f)
8. La vérification sous tous ses aspects et respect des obligations.	Point 139
9. Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, mécanisme du désarmement et questions institutionnelles :	
a) Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement;	Points 64 a), 64 g), 64 j), 65 a)
b) Rôle du Secrétaire général;	
c) Conseil de sécurité;	
d) Assemblée générale;	

<u>Intitulé</u>	<u>Points de l'ordre du jour actuel</u>
e) Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement;	Point 66
f) Première Commission;	
g) Commission du désarmement;	Point 67 a)
h) Conférence du désarmement;	Points 67 b), 67 i)
i) Comité spécial de l'océan Indien;	Point 68
j) Comité spécial de la Conférence mondiale du désarmement;	
k) Conseil consultatif pour les études sur le désarmement;	Point 67 d)
l) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;	Point 67 e)
m) Département des affaires de désarmement;	
n) Centres régionaux des Nations Unies pour le désarmement;	Points 65 d), 65 h), 65 i)
o) Campagne mondiale pour le désarmement et organisations non gouvernementales;	Point 65 e)
p) Semaine du désarmement;	Point 67 m)
q) Etude des Nations Unies sur le désarmement;	Points 67 g), 67 h)
r) Programme de bourses d'études et de formation en matière de désarmement.	Point 65 g)
10. Question de l'Antarctique.	Point 70
11. Renforcement de la sécurité régionale et internationale :	Points 72 a), 72 b)
a) Sécurité régionale, y compris la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée;	Point 71
b) Sécurité internationale, y compris un système général de paix et de sécurité internationales.	Point 73
